



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suresnes, le 12 février 2011

Mots clés : RECHERCHE / INNOVATION / SECTEUR PUBLIC

GESTION DE L'INNOVATION

Les nouveaux enjeux de la R&D publique en France

■ Organisé fin janvier par LEGAL SUITE, le séminaire « Gouvernance de l'Innovation » a rassemblé de grands noms de la recherche publique tels que le CNRS, le MINATEC, le CEA, l'INRIA, l'IRSN et les universités de Lille 2 et Montpellier 2. ■ L'occasion de dresser un panorama de la R&D française à l'heure mondiale et de mesurer l'apport des solutions de gestion utilisées.

UN CONTEXTE DE COMPETITION MONDIALE

En France, le secteur public garde un poids important en R&D : en 2009 sur les 42 Md€ investis, plus de 16 Md€ concernaient les acteurs publics (établissements EPST, EPIC, universités/écoles, associations...). La R&D repose sur une bonne association entre recherche et industrie. Mais elle coûte de plus en plus cher et trouver de nouveaux financements est devenu une nécessité : car les crédits privés et gouvernementaux vont aux laboratoires les plus renommés, évalués selon de nouveaux critères de classement internationaux.

« Aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public, les réformes engagées par l'Etat ces dernières années visent à inciter l'ensemble des acteurs de la recherche en France à mieux coordonner et mutualiser leurs efforts dans un environnement de forte compétition internationale », confirme Jean-Charles Guibert, directeur de la Valorisation et de Minatec, campus d'innovation en micro et nano-technologies qui regroupe 2400 chercheurs.

En contrepartie d'une plus grande autonomie, les acteurs publics de la recherche sont entrés ces dernières années dans **une logique de résultats et d'évaluation a posteriori** (lois LOLF de 2001 et LRU de 2007). Avec pour conséquence, un recours de plus en plus fréquent à la contractualisation entre l'Etat et les opérateurs et à la mise en place d'indicateurs de la performance.

VALORISER LA RECHERCHE : UN ENJEU STRATEGIQUE

Pour s'adapter à ces évolutions récentes, les grands organismes de recherche français ont entamé **une modernisation sans précédent** de leurs outils de gestion de l'innovation. Avec une vraie prise de conscience de l'importance de valoriser les fruits leurs travaux, sous la forme de brevets et licences. Cela va de pair avec le développement d'outils informatiques à la hauteur, capables de piloter toute la chaîne de la recherche, de l'idée

initiale à la réalisation de l'invention en passant par sa protection (brevets, savoir-faire, logiciels...) et la redistribution aux ayant droits.

C'est le constat des intervenants du séminaire, tous utilisateurs des solutions LEGAL SUITE : « *Depuis la refonte de notre système de gestion des contrats et le développement de la valorisation de nos travaux, nous pouvons compter sur des outils de pilotage et de reporting indispensables pour gérer nos milliers de dossiers d'invention, nos 25 000 brevets existants et nos 5000 licences* », explique Michel Roussaly du CNRS.

Au CEA, qui a déposé plus de 610 brevets prioritaires en 2010 et qui compte 2500 inventeurs répertoriés, « *l'outil informatique permet de développer sa base de brevets sans perdre en qualité, ce qui est important pour se positionner dans la compétition internationale où l'on est aussi jugé sur le nombre de brevets* », précise Marc Cuzin de la DRT Grenoble. Même chose à l'INRIA, où il se montre précieux pour suivre de près tous les aspects liés à la propriété intellectuelle.

« *Avant, toutes les idées et discussions passaient par email, avec la difficulté de tracer et de retrouver l'information pour avancer. Aujourd'hui nous pouvons capitaliser et partager, suivre chaque idée jusqu'à sa valorisation, en retrouvant tous les documents liés à chaque étape de la prise de décision* », détaille Frédéric Goldschmidt de l'IRSN.

A l'Université de Lille 2. « *Nous avons désormais un outil rapide et fiable, capable d'offrir en quelques clics une vision claire de la durée de vie des contrats, un suivi simple et rigoureux ainsi qu'un archivage facilité* », précise Sandrine Crochet, du département Droit & Santé.

UNE SOLUTION DEDIEE : LS INNOVATION V6

Créé à l'origine pour répondre aux besoins du CNRS, la solution globale **LS INNOVATION** bénéficie d'un excellent bouche à oreille dans la communauté scientifique, d'autant qu'il s'adapte parfaitement aux progiciels ERP (SAP, Oracle...) et à l'environnement existant (référentiels, annuaires, etc.). Elle équipe aujourd'hui de nombreux établissements de recherche, tant publics que privés. LS Innovation couvre l'ensemble des besoins des professionnels du secteur, de la gestion des projets de recherche et des réseaux de recherche jusqu'au suivi des royalties des brevets en passant par la sécurisation des transferts de technologie, la gestion durable des partenariats industriels, la maîtrise des flux financiers de l'innovation...

La toute nouvelle version, baptisée **LS INNOVATION V6**, bénéficie de la puissance de sa plateforme full web, d'une interface optimisée et de nouvelles fonctionnalités pour une parfaite maîtrise du cycle « inventer / protéger / valoriser ». Patrick Deleau, Président de LEGAL SUITE : « *En optimisant l'ensemble des processus, cette solution complète est d'un précieux secours pour les établissements de recherche, permettant aux chercheurs de se consacrer pleinement à leurs travaux avec une traçabilité et une sécurité maximales.* ».

À propos de LEGAL SUITE. Leader français des logiciels juridiques d'entreprise, LEGAL SUITE compte plus de 300 références tous secteurs confondus, en France comme à l'international, plus de 500 projets et 16.500 utilisateurs à travers le monde. Trois et cinq ans après leur création respective, LEGAL SUITE Belgium et LS Canada Inc. affichent d'excellents résultats.

Pour en savoir plus : www.legal-suite.com

Contacts

PRformance - Laurent Durgeat - Tél. : 06 03 00 36 03 / 01 56 03 55 47 e-mail : legalsuite@prformance.com

LEGAL SUITE – Lucie Calonne, Chargée Marketing-Communication -

Tél. : 06 29 13 48 90 / 01 41 38 75 72 - e-mail : lcalonne@legal-suite.com